



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.4.1

Numéro de référence : 2008-5347
Demande : Catégorie B, sous-catégorie B.4.1 (Conversion en homologation complète sans consultation)
Produit : SmartFresh pour tomates
Numéro d'homologation : 28596
Matière active (m.a.) : 1-méthylcyclopropène
Numéro de document de l'ARLA : 1825131

But de la demande

Cette demande vise la conversion de l'homologation conditionnelle de SmartFresh pour tomates (SmartFresh Technology for Tomatoes; homologation numéro 28569) en homologation complète. L'homologation complète de SmartFresh pour tomates est conditionnelle à la conversion de l'homologation conditionnelle de la matière de qualité technique (MAQT) en homologation complète. L'homologation conditionnelle de la MAQT (homologation numéro 27777) a été convertie en homologation complète (demande numéro 2006-0155). Aucune autre donnée n'est exigée pour la conversion de l'homologation de SmartFresh pour tomates.

Évaluation des propriétés chimiques et de la valeur

L'évaluation des propriétés chimiques et de la valeur n'est pas requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune donnée sur les propriétés chimiques des résidus dans les produits alimentaires n'a été soumise à l'appui de la demande de conversion de l'homologation conditionnelle en homologation complète. L'exposition aux résidus de 1-méthylcyclopropène (1-MCP) dans ou sur les tomates traitées conformément au mode d'emploi qui figure sur l'étiquette demeure acceptable et inférieure au niveau préoccupant pour tous les segments de la population, y compris les nourrissons, les enfants et les adultes.

L'évaluation des risques pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application et pour les personnes qui travaillent dans une zone fraîchement traitée a déjà été réalisée pour le produit SmartFresh pour pommes. Dans le scénario d'application où un travailleur, portant des gants, dépose dans le diffuseur un sachet hydrosoluble pré-emballé renfermant le produit en question, il ne devrait pas être exposé aux émanations de 1-MCP. Toutes les marges d'exposition se sont révélées supérieures à la marge cible pour le risque après application.

Évaluation environnementale

Aucune donnée environnementale n'est requise dans le cadre de la présente demande. Une évaluation environnementale n'est pas non plus nécessaire puisque la garantie et le type de préparation de SmartFresh pour tomates sont identiques à la garantie et au type de préparation de la préparation commerciale (PC) SmartFresh homologuée actuellement (homologation numéro 27778).

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a examiné les renseignements dont elle disposait relatifs à la présente demande et a conclu que SmartFresh pour tomates (homologation numéro 28569) est acceptable pour une homologation complète.

Références

Aucune

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.